

EMPLACEMENTS RESERVES				
ER	COMMUNE	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
12	Seyssel Ain	Extension du cimetiere	2 492 m ²	Commune de Seyssel Ain
13	Seyssel Ain	Création d'un accès, élargissement et sécurisation du Chemin de Cabaret	820 m ²	Commune de Seyssel Ain
14	Seyssel Ain	Création d'un accès	120 m ²	Commune de Seyssel Ain
15	Seyssel Ain	Aménagement d'un point de collecte des déchets	78 m ²	Commune de Seyssel Ain
16	Seyssel Ain	Extension des équipements scolaires et création de stationnements publics	814 m ²	Commune de Seyssel Ain

ZONE URBAINE

- UH1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UHc2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEf Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX UX* Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UXc Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXi Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- 1AUH1 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUHc2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

Zone à urbaniser à moyen ou long terme.

- 2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

- A Zone Agricole
- Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

ZONE NATURELLE

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Ne Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nis Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
- Nx Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- 1 N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

- Périmètre de mixité sociale n°1 à 15

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 à 27

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU

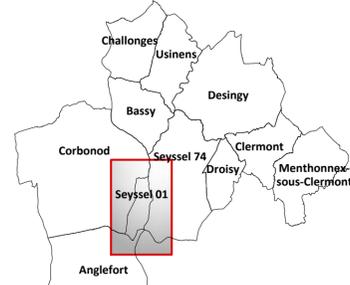
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée : STECAL n°1 à 8

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R.)
Pays de SEYSSEL
 Seyssel Ain

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
 Plan de zonage



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023, approuvant la modification n° 1 du PLU du Pays de Seyssel,

Le Président
Paul RANNARD

PLAN Seyssel 01 Planche A	PROCEDURES					
	ELABORATION		MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
ECHELLE 1/5000	N°1	Approuvée le 25.02.2020	N°1	Approuvée le 14.03.2023	N°1	Approuvée le 09.11.2021
			N°2		N°2	
			N°3		N°3	
Mise au point						
territoires	CONCEPTION		FOND CADASTRAL Avril 2022		MISE A JOUR DU BATI Février 2020	
	B.E - DESSIN		FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés		MISE A JOUR DU BATI A titre indicatif: ■ Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU) ■ Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)	